

Troisièmement, j'annonce la nomination de M. Albert Hart à titre d'administrateur du Code d'éthique canadien touchant les conditions d'emploi des sociétés canadiennes faisant affaire en Afrique du Sud. M. Hart a eu une carrière remarquable comme fonctionnaire et il a notamment occupé le poste de haut-commissaire au Ghana. Il entrera en fonction sous peu et se mettra en communication avec les sociétés concernées. Par ailleurs, nous introduisons aujourd'hui une formule de déclaration normalisée pour les rapports publics annuels demandés par le gouvernement en vertu du Code d'éthique.

Quatrièmement, le gouvernement du Canada appliquera un embargo volontaire sur la vente de pétrole brut et de produits de raffinage à l'Afrique du Sud. À cette fin, nous demandons aux sociétés canadiennes de ne pas conclure de marchés portant sur la vente et l'exportation de ces produits en Afrique du Sud. Nos ventes dans ce domaine ont été limitées jusqu'ici. Nous prenons toutefois cette mesure aujourd'hui pour veiller à ce que le Canada ne devienne pas une autre source d'approvisionnement pour ce pays.

Cinquièmement, nous allons imposer un embargo sur le transport aérien entre le Canada et l'Afrique du Sud. Cet embargo couvrira le transport du fret et des passagers. Comme nous n'avons pas d'accord aérien bilatéral avec l'Afrique du Sud, aucune compagnie aérienne n'a obtenu des droits de trafic de l'autre pays en ce qui concerne les services internationaux réguliers. Le transport aérien direct entre les deux pays a donc été limité à des vols nolisés occasionnels. Cette mesure a donc pour effet de mettre un terme à ces vols nolisés et d'éliminer la possibilité de services aériens réciproques, du moins jusqu'à ce que le processus de démantèlement de l'apartheid soit bien enclenché.

Sixièmement, nous avons commencé à tenir un répertoire des mesures volontaires que les provinces et les municipalités, tout comme les institutions, les organisations et les entreprises privées ont prises contre l'apartheid. De leur propre chef, des milliers de Canadiens ont protesté discrètement, et nous encourageons les autres à le faire. Les particuliers et les institutions qui le désirent sont invités à me faire part des mesures qu'ils prennent. La liste que nous dresserons aura valeur d'exemple et sera transmise au Secrétaire général des Nations Unies.

Septièmement, en raison du nombre croissant d'arrestations de personnes qui s'opposent pacifiquement à l'apartheid, j'annonce aujourd'hui qu'une somme supplémentaire d'un million de dollars sera versée, pour des raisons humanitaires, afin d'aider les familles des prisonniers et détenus politiques en Afrique du Sud. Ces